DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
=-=-=-=-=

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 2
Qui ont pris part à la délibération : 09
Date de convocation : 21 avril 2026

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

=-=-=-=

L'an deux mil vingt-six et le 28 du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
Présents : Mme VIENOT Véronique – Mme ESPOSITO Annie - Mme DEMIERRE Colette - Mme MATHIVET Séverine - Mme FERREOL Hélène Conseillers municipaux, - Mme MARECHAL Christine - Mme MAIS Chantal - Mme BROGLY Valérie - Mme BEZOMBES Marie-Lou - membres.
Absents excusés : M. VINCENT Gilles – Mme PLEUCHOT Patricia
Secrétaire de séance : Mme BEZOMBES Marie-Lou

8 – PRISES EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, **une prise en charge a été accordée à 6 familles en difficulté**.

Le conseil d'administration délibérant,
- OUI l'exposé de madame VIENOT, vice-présidente,
- VU le code général des collectivités territoriales ainsi que le code de l'action sociale et des familles ;
- VU la situation de ces familles ;

PREND ACTE
- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à monsieur le président et à sa vice-présidente ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 29 avril 2026.

Signé :
Le président
Gilles VINCENT